Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-02-01-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Trois le Quatorze Mars, à Dix Huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 7 mars 2023
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 27
Dont : titulaires : 26 - suppléants : 1
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac :*** Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER à partir de la présentation du sujet Contrat de sécurité et convention cadre Petites Villes de Demain pendant la présentation du plan d'actions; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY à partir du sujet Présentation du GR 100; ***Gournay*** : Philippe BAZIN; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT; ***Maillet*** : Madame Magalie BOUQUIN, Denis DESCOUX (suppléant); ***Malicornay*** : Jean-Paul BALLEREAU; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; ***Mouhers*** : Barbara NICOLAS; ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis :*** Francis DAVIER jusqu'au sujet Contrat de sécurité et convention cadre Petites Villes de Demain pendant la présentation du plan d'actions, ***Gournay :*** Monsieur Bertrand SACHET excusé, ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : Mélina BARABÉ; ***Mouhers :Neuvy-Saint-Sépulchre*** : Cécile PLANTUREUX jusqu'au sujet Présentation du GR 100 introduction.

Monsieur Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET, est présent en tant qu'observateur.

*****

Délibération DEL.2023.02.01

Objet : INTERVENTION DE MONSIEUR FAURE – PRESENTATION DU GR 100 – CHEMIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

Monsieur Christian ROBERT, Président, accueillent Monsieur Michel MOUSSEAU à l'origine du projet de création du GR 100 « Chemins de la Guerre de Cent Ans », Monsieur

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-02-01-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

Rémy FAURE, de la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre et Monsieur Alain NEVIERE, Président de la Fédération Régionale de Randonnée Pédestre qui vont présenter le projet au Conseil Communautaire.

Après une présentation des personnes présentes, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel MOUSSEAU, randonneur itinérant, qui a été inspiré par le sentier Cathare.

L'idée était de créer une liaison entre MONTLUÇON et POITIERS. Le fil conducteur historique est l'itinéraire suivi par l'armée du connétable Bertrand Du GUESCLIN dans l'opération menée par le Roi de France pour reconquérir son territoire à partir de 1370 pendant la guerre de 100 ans.

Pour ce faire, une coopération avec la Fédération des chemins de la guerre de 100 ans pour la partie historique.

Monsieur MOUSSEAU projette et commente un film exposant le parcours et les étapes emblématiques de l'itinéraire. Une présentation est remise à chaque dél

L'itinéraire de 460 km comprend 20 étapes d'en moyenne 20 km, 25 sites à visiter, au moins un par étape, sur 5 Départements et 3 Régions.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Alain NEVIERE qui présente l'intérêt de ce projet.

La randonnée présente un intérêt pour la santé, la découverte des territoires et pour l'économie (hébergement, restauration, visite des sites, valorisation des produits locaux…).

La thématique de la Guerre de Cent ans permet de toucher un large public notamment familial.

Il donne un aperçu de la procédure : la reconnaissance du parcours a été faite par Monsieur et Madame MOUSSEAU, les Communes ont délibéré pour permettre une inscription aux Plans Départementaux des Chemins de Randonnée Pédestre (les chemins sont inaliénables), rendre prioritaire leur entretien et autoriser le balisage.

Le projet devra ensuite être présenté pour homologation à la Fédération Régionale de Randonnée Pédestre puis à la Fédération Nationale de Randonnée Pédestre.

Ensuite seulement, pourra commencer le balisage, la numérisation de l'itinéraire, l'élaboration du contenu historique, la création d'un road book et toutes les actions de commercialisation.

L'objectif est de le mettre en place pour le printemps 2024.

Pour le financement du balisage de l'itinéraire qui est en cours de chiffrage, les organisateurs ont fait le choix de solliciter les Communautés de Communes pour la partie qui concerne leur territoire.

Monsieur NEVIERE remercie la CDC d'avoir accepté cette participation.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-02-01-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

Monsieur Christian ROBERT, Président, remercie Messieurs MOUSSEAU, FAURE et NEUVIERE de leur présentation. Ils se retirent.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 02 Mai 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230

Publié ou Notifié le : 02/05/2023

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230